



## Explications sur l'examen médical de certificat classe 2 selon JAR FCL3 amendement V

Le candidat doit, avant de ne se présenter à l'examen médical :

- 1) remplir un certificat de demande d'examen (fourni par le STI)
- 2) faire un bilan sanguin selon les modalités expliquées sur le certificat fourni par le STI  
Le bilan sanguin se fera, sauf indications médicales spécifiques, à l'examen initial et au premier examen après 40 ans
- 3) s'il est porteur de verres correcteurs, ramener un certificat récent de son ophtalmologue ou opticien indiquant les corrections des troubles de la réfraction.

### Quand faudra-t-il passer un examen ophtalmologique spécialisé ?

Pour un examen initial : Si la réfraction dépasse la valeur de -5 dioptries il faudra faire remplir par votre ophtalmologue un rapport dont le modèle vous est fourni par le STI

Pour un examen de revalidation : Si la réfraction dépasse la valeur de -8 dioptries il faudra faire remplir par votre ophtalmologue un rapport dont le modèle vous est fourni par le STI

Le médecin examinateur pourra cependant demander aussi un examen ophtalmologique complet si le demandeur a des antécédents de maladie ou chirurgie oculaire ou s'il présente un déficit visuel à l'examen médical.